

Fiche d'information sur le Code alimentaire n° 35

WWW.HEALTHOREGON.ORG/
FOODSAFETY

Le Code : ce qu'il faut savoir

Élimination des eaux usées de l'unité mobile de restauration

**OAR 333-150-0000,
CHAPITRE 5-402.14**

Élimination des déchets des établissements mobiles de restauration

Un établissement mobile de restauration doit évacuer ses eaux usées et autres déchets liquides dans une aire de traitement des déchets agréée ou à l'aide d'un véhicule de transport des eaux usées, de manière à ne pas créer de risque ou de problème de santé publique.

(A) Les unités mobiles de restauration qui ne produisent que des déchets liquides d'eaux grises peuvent transporter ces déchets à la main jusqu'à un lieu d'élimination spécifique agréé par l'autorité compétente.

(B) La citerne de transport des déchets doit être conçue et destinée à contenir et à transporter les eaux grises sans fuites ni déversements, et avoir une capacité ne dépassant pas 20 gallons.

RAISONS DE SANTÉ PUBLIQUE :

Dans tout l'État, il existe des problèmes liés aux objets non intégrés posés à même le sol autour des unités mobiles, qui constituent des sites de refuge pour les insectes et les rongeurs. C'est pourquoi nous avons renforcé les mesures répressives contre ces infractions avec le soutien des membres du Comité consultatif sur les règles.

En outre, les réservoirs d'eau hors unité sont devenus un problème de santé publique en raison du déversement des eaux usées et de leur élimination inappropriée sur le site, ce qui a contaminé les égouts pluviaux et pollué nos lacs et nos rivières.

Contexte

Certaines unités mobiles de restauration et certains modules de ces unités mobiles utilisent de grands réservoirs d'eaux usées en surface pour stocker leurs eaux usées.

Ces réservoirs de stockage en surface n'ont jamais été autorisés par la loi et leur utilisation a causé des problèmes de déversements, de fuites et a alimenté en eau les rongeurs et les animaux nuisibles.



Après consultation des exploitants d'unités mobiles de restauration, des partenaires et des régulateurs, les règles d'hygiène alimentaire ont été renforcées afin de permettre la répression de l'utilisation de ces réservoirs non approuvés.

Parlez immédiatement à votre inspecteur local pour élaborer un plan afin de vous conformer à cette règle. Des exemples de plans de conformité sont disponibles en ligne sur :

<https://www.oregon.gov/OHA/PH/HEALTHYENVIRONMENTS/FOODSAFETY/Pages/mobile.aspx>

Méthodes d'élimination

Dans tout l'État, il existe plusieurs options d'élimination. En voici quelques exemples :

- Conduire votre unité mobile de restauration vers un lieu d'élimination agréé.
- Ajouter un deuxième réservoir d'eaux usées embarqué raccordé à votre réservoir existant pour augmenter la capacité.
- Se raccorder au système d'évacuation des eaux usées agréé.
- Stations de vidange pour véhicules utilitaires.
- L'évier de service dans votre cantine agréée.
- Faire vidanger les citernes par un transporteur agréé.
- Le transport manuel des eaux usées dans des réservoirs de 20 gallons conçus pour contenir/transporter les eaux grises sans fuites ni déversements. Les seaux en plastique ou autres contenants ne sont pas autorisés.



Les conteneurs transportés à la main ne doivent pas dépasser une capacité de 20 gallons. Les opérateurs peuvent au besoin utiliser plus d'un conteneur, mais ils doivent être vidés tous les jours.

Trouver un agent de vidange agréé dans votre région :

<https://www.deq.state.or.us/wq/onsite/sdssearch.asp>

Si l'équipement de votre transporteur produit trop de pression pour vos réservoirs en raison de leur taille réduite, vous pouvez envisager un petit récipient comme celui-ci pour vider les eaux usées pendant la vidange afin qu'un vide ne soit pas créé :



Ce type de récipient doit pouvoir être facilement déplacé et stocké à l'intérieur de l'unité en fin de journée.

Emplacements des stations de vidange des eaux usées dans tout l'Oregon où les réservoirs d'eaux usées et les conteneurs transportés manuellement peuvent être vidés :

<https://www.rvdumps.com/category/dump-stations/?>

<https://rvshare.com/dumpstations/oregon>

<https://sanidumps.com/>

<https://www.campendium.com/oregon/dump-stations>

Ces sites sont destinés à aider les exploitants d'unités mobiles de restauration à trouver des ressources, mais ils ne sont pas approuvés par l'OHA ou votre LPHA local.

Autres options :

Assurez-vous d'obtenir l'approbation de votre inspecteur avant d'éliminer les eaux usées dans un nouvel endroit.

Avec la permission du propriétaire et de votre inspecteur, vous pouvez également utiliser l'évier de service d'une épicerie, d'un restaurant ou d'un autre établissement agréé situé à proximité.

Les réservoirs d'élimination des eaux usées ne peuvent pas être stockés dans d'autres véhicules, comme à l'arrière d'une camionnette. Tous les réservoirs hors unité doivent être vidés à la fin de chaque journée.